

Barnavi, Élie et Friedländer, Saul. *La politique étrangère du général de Gaulle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 208 p.

Frédéric Seager

Volume 17, numéro 4, 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702114ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702114ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Seager, F. (1986). Compte rendu de [Barnavi, Élie et Friedländer, Saul. *La politique étrangère du général de Gaulle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 208 p.] *Études internationales*, 17(4), 919–920.
<https://doi.org/10.7202/702114ar>

ment des affaires extérieures et de la défense nationale d'une part et du Comité permanent du Sénat pour les affaires étrangères d'autre part. Tout au long de ce chapitre, on nous rappelle les sujets qui ont fait l'objet d'enquêtes de la part de ces deux comités depuis 1968, les principales conclusions auxquelles ils sont parvenus et les prises de position subséquentes des gouvernements. Mais cette présentation parallèle de quelques recommandations émanant de ces comités et des décisions gouvernementales, ne peut en aucun cas traduire l'existence d'une relation causale directe. L'auteur de cette contribution ne peut que conclure qu'en suggérant quelques propositions générales.

Au chapitre troisième, on tente de vérifier empiriquement si la proposition générale admise (que Taras a cru possible d'invalider dans sa propre contribution), selon laquelle les parlementaires ne s'intéresseraient que très peu aux relations internationales et à la politique étrangère du Canada, est fondée. Les données qu'on nous présente confirment l'hypothèse couramment soutenue.

Finalement on examine les mêmes questions dans les deux derniers chapitres, mais cette fois à partir de deux études de cas, l'une portant sur les relations entre le Canada et la République Populaire de Chine (1949-1982) et la seconde sur les travaux d'un sous-comité sénatorial ayant enquêté sur le problème de la défense maritime.

Ces cinq contributions se distinguent par leur inégale valeur analytique. Les troisième et quatrième chapitres apparaissent les plus pertinents du point de vue de la rigueur de l'analyse, tandis que les trois autres souffrent, soit d'un manque évident de raffinement et de précision au niveau des indicateurs retenus, ou encore les auteurs de ceux-ci n'ont pu faire mieux que de dégager des propositions générales à partir d'une approche descriptive de leur objet d'étude.

Étant donné l'étroitesse des préoccupations qui ont été à l'origine de ces recherches, seuls les spécialistes qui partagent celles-ci sauront tirer une quelconque satisfaction de cette publication qui, malgré les intentions

énoncées, ne rompt définitivement pas avec ce que les milieux académiques canadiens enseignent depuis 25 ans.

Claude ARSENAULT

*Département de science politique
Université Laval, Québec*

FRANCE

BARNAVI, Élie et FRIEDLÄNDER, Saul. *La politique étrangère du général de Gaulle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1985, 208 p.

Issu d'un colloque tenu en décembre 1980 à l'Université de Tel-Aviv, ce livre réunit une douzaine de communications présentées par des historiens, journalistes et proches collaborateurs du général. Bien que le cadre de la rencontre soit universitaire, le contenu des textes laisse entrevoir un objectif bien plus diplomatique que scientifique. Les organisateurs israéliens espéraient de toute évidence reprendre le dialogue entre leur pays et la France, dialogue qui fut brusquement rompu par de Gaulle lors de la Guerre des Six Jours en juin 1967. Sur ce plan ils ont peut-être réussi, mais la plupart des textes publiés dans ce modeste volume n'apportent rien de nouveau à l'étude du sujet.

Les participants au colloque sortent rarement des sentiers battus et les banalités sont, hélas, très nombreuses. Tous s'accordent à dire que de Gaulle désirait que la France jouisse d'une grande indépendance d'action dans l'arène mondiale. Profitant d'un dégel dans la Guerre froide, il aurait voulu qu'une troisième force se constitue autour de la France. Par contre, il rejetait la supranationalité européenne. L'Europe des patries – celles de Dante, Goethe et Châteaubriand – est évoquée plusieurs fois, comme l'est le mépris du général pour l'espérant. La force de frappe nucléaire et les ouvertures au Tiers Monde complètent un tableau déjà familier.

Certains aspects de la politique étrangère gaullienne brillent ici par leur absence: d'abord l'Afrique, qui avait été le sujet d'un colloque tenu à Bordeaux l'année précédente, mais aussi l'Amérique latine. Le Québec, inséré on ne sait trop pourquoi dans le chapitre sur le Tiers Monde, a droit à un texte d'une extrême platitude. Ce dernier sujet aurait pourtant valu une analyse sérieuse puisque c'est dans la question québécoise que de Gaulle a le plus misé sur le verbe comme instrument de sa politique étrangère. Sa prise de position en faveur d'un Québec libre a été peu appréciée en France et a largement contribué au déclin de sa popularité. Par contre, le général jouissait d'un consensus quasi unanime autour de sa politique à l'égard des États-Unis. Aucune communication ne traite spécifiquement des relations franco-américaines, qui ne sont abordées que par le biais du non-alignement ou de la stratégie atlantique. La place consacrée à l'Union soviétique est encore plus restreinte, tandis que la Chine n'est même pas mentionnée. Les deux communications sur le Moyen-Orient semblent refléter avant tout le désir de ne blesser personne.

Dans ce mélange d'idées reçues un seul texte se distingue par son originalité et sa rigueur intellectuelle: celui de Charles Bloch sur de Gaulle et l'Allemagne. L'approche y est plus historique que dans les autres communications: l'auteur remonte au début du siècle pour tracer l'évolution de la pensée gaullienne. Implacablement hostile à l'Allemagne pendant sa jeunesse, de Gaulle s'est rendu compte dès 1944 qu'une Europe nouvelle ne pouvait pas se faire sans une participation allemande quelconque. Sa politique dans ce domaine était empreinte d'un froid pragmatisme: il accepta le fait accompli de la République Fédérale en 1949 comme celui du marché commun en 1957. La collaboration franco-allemande était basée sur le postulat que l'Allemagne n'était plus expansionniste. Peu après son accession au pouvoir en 1958, de Gaulle insista publiquement pour que la RFA reconnaisse la frontière de l'Oder-Neisse avec la Pologne. Et si d'importantes divergences d'opinion subsistaient entre Paris et Bonn, ce postulat ne fut jamais remis en question; il s'en trouva même renforcé avec le temps.

La perspective de Bloch contraste malheureusement avec la myopie de la plupart des autres participants au colloque, qui sont tellement préoccupés par le grand général qu'ils font abstraction du contexte historique qui l'a formé. Plusieurs ont remarqué que les successeurs de de Gaulle ont suivi les grandes lignes de sa politique étrangère. Aucun n'a cru bon de noter combien cette politique devait à celle de la Quatrième République, voire de la Troisième. La rencontre de Tel-Aviv mettait trop l'accent sur les retrouvailles franco-israéliennes pour qu'un esprit vraiment critique ait pu s'en dégager. Une étude sérieuse de la politique étrangère du général de Gaulle reste à faire.

Frédéric SEAGER

*Département d'histoire
Université de Montréal, Canada*

COHEN, Samy. *La monarchie nucléaire: Les coulisses de la politique étrangère sous la V^e République*. Paris, Hachette, 1986, 271 p.

Théâtre des événements de 1789 où la monarchie était exemplairement écrasée au profit de la souveraineté du peuple (lire bourgeoisie), la France possède paradoxalement depuis octobre 1958 – naissance de la V^e République – une constitution qui, davantage dans son interprétation que dans sa lettre, octroie au président des pouvoirs que lui aurait envié Louis XIV en personne. Si le président laisse une certaine autonomie au Premier Ministre et au Parlement en ce qui regarde les affaires économiques et sociales du pays, il s'accapare jalousement le pouvoir de dicter seul toutes les réponses aux questions relatives à la politique étrangère, à la dissuasion et soutien militaire.

En ces domaines, il bénéficie d'un pouvoir discrétionnaire qui l'autorise à agir sans qu'il soit tenu d'en aviser au préalable le premier comme le dernier des ministres, le Parlement ou, moins encore, le « peuple ». Consulterait-il ces instances que rien ne le lie aux conseils et recommandations qu'elles for-